

DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE
ARRONDISSEMENT D'ISTRES

A.S.A. DES ARROSANTS
DE CRAPONNE
Mairie - 13800 ISTRES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

PV DE L'ASSEMBLEE DES PROPRIETAIRES

N° DEB AP2025_1PVAG

Date et heure de la réunion : LUNDI 15 DECEMBRE 2025 A 14H00

OBJET :

Procès-verbal de l'Assemblée des Propriétaires

Nombre de membres convoqués : 209 pour 189 voix

Nombre de voix des membres présents ou représentés : 30 voix

ETAIENT PRESENTS : cf. liste d'émargement

L'An Deux Mille vingt-cinq, et le lundi 15 décembre, à 14h00, au complexe sportif le podium – auditorium Charles Aznavour, chemin de Capeau à Istres

*Le Président de l'ASA constate que le quorum n'est pas atteint et déclare la séance ouverte à 14h15, conformément à ses statuts, sans conditions de quorum (2^{ème} assemblée).
Ci-joint le diaporama présenté à l'AP.*

L'ordre du jour est le suivant :

- Compte rendu moral et financier 2024
- Délégation au président de modifier une délibération
- Renouvellement d'une partie du Syndicat (3 membres titulaires et 3 membres suppléants sortants)
- Questions diverses

Diaporama de présentation joint à cette délibération.

Ouverture de la séance par M. Lescot, président de l'ASA avec le discours suivant.

Mesdames, Messieurs,

Merci d'être présents aujourd'hui pour cette assemblée générale de notre ASA.

Votre présence est importante, parce que l'ASA, c'est avant tout une affaire collective, qui ne peut fonctionner correctement que si chacun s'y intéresse un minimum.

Pour rappel, le rôle de notre ASA est simple : entretenir et gérer nos ouvrages afin que chacun puisse travailler dans de bonnes conditions. Ce n'est pas toujours visible, mais c'est indispensable au quotidien, surtout pour nos exploitations.

L'année qui vient de s'écouler n'a pas toujours été facile. Entre la météo, l'entretien, les contraintes administratives (et Dieu sait qu'il y en a !!!), les travaux il a fallu s'adapter, faire des choix et parfois composer avec des imprévus.

Malgré tout, une partie du travail a été fait, et je tiens à remercier le personnel, le SMGAS, les membres du bureau et du syndicat pour leur implication.

Je remercie également la commune et les entreprises qui nous accompagnent et avec qui nous travaillons.

Aujourd'hui, cette assemblée générale est l'occasion de faire le point ensemble : sur ce qui a été fait, sur les comptes, sur les travaux à venir et sur les décisions à prendre pour la suite.

L'objectif reste le même : gérer correctement l'ASA, de façon équitable et dans l'intérêt de tous.

Je souhaite que les échanges se fassent simplement, sans détour, et dans un bon esprit. Chacun doit pouvoir s'exprimer, poser des questions et donner son avis.

Je vous remercie de votre attention et je déclare ouverte l'assemblée générale de l'ASA.

• Rapport d'activité 2024_2025

Entretien des canaux et des filioles. Lecture des travaux réalisés et des montants associés.

Problématiques d'insalubrités et de déchets retrouvés aux abords de l'aire des gens du voyage.

Problématique au niveau de la filolie de Peyremale avec une destruction d'un ouvrage syndical. Les adhérents ne savent pas quelle est l'utilité du canal.

Autre problématique : clôture en grillage rigide sur un busage.

Présentation des travaux réalisés sur le barreau de Sulauze. Un déversoir va être réalisé.

L'ASA a lancé un schéma directeur pour réaliser un état des lieux des ouvrages (dont le Blaqueiron). Comité de pilotage de la phase 2. Mais l'ASA doit auparavant revoir les partenaires du territoire.

Point sur le plan de financement du schéma directeur, subventionné à 80%.

Beaucoup de martelières érodées. Diagnostic fioles par fioles.

Retour sur les enjeux principaux issus de la phase 1 en 5 points.

Vote sur le rapport d'activités : 1 abstention (1 voix) sur le rapport d'activités (M. Legras)

• Rapport financier 2025

Présentation par Mme Chaix du rapport financier 2024. L'année 2025 n'étant pas encore clôturée, une comparaison est établie avec l'exercice 2023.

Le poste travaux est stable, il se maintient entre 80 et 100 000€ de travaux.

Total de charges de fonctionnement du 011 (charges à caractère général) 141 417€.

Charges de personnel 75 066€ 1TC (garde canal) et 1 temps partiel (comptabilité)

Recettes Rôle : environ 285 000€ (conventions, rôles, eaux facultatives). Question sur les conventions d'eaux facultatives. Il n'en existe plus sur la commune d'Istres. Aujourd'hui elles sont situées sur les autres communes du périmètre. Il ne s'agit pas de droits acquis.

Passage au compte financier unique sur l'exercice 2025.

Tableaux récapitulatifs sur les résultats de l'exercice. Le résultat est positif de 20 000€ après 5 années consécutives de baisse des cotisations.

Vote sur le rapport financier 2024 : 1 abstention (1 voix) sur le rapport financier (M. Legras)

• Renouvellement d'une partie du Syndicat (3 membres titulaires et 3 membres suppléants sortants)

3 postes de titulaires et 3 postes de suppléants sortants.

Syndics titulaires :

- *M. Lescot Jérôme*
- *M. Philippe Lambert*
- *M. André Campini*

Syndics suppléants :

- *Mme Petit Corinne*
- *M. Coste Frédéric*
- *M. Deville Cédric*

Ils sont candidats à leur propre succession. Pas de nouveaux candidats.

Ils sont donc élus à l'unanimité

• Délégation de pouvoir par l'assemblée de propriétaires au président pour modifier une délibération à la demande du préfet

Ce pouvoir permet au président de modifier une délibération à la demande du préfet, sans qu'il soit nécessaire de convoquer une nouvelle assemblée, ce qui permet d'éviter une réunion en urgence.

Les conditions de modification sont suffisamment restrictives pour border cette modification. Celle-ci ne doit modifier ni le fond ni le sens de la délibération.

Ce point est soumis au vote. Il est validé à l'unanimité.

- **Questions diverses**

Point sur le Blaqueiron. Il a été investigué par les bureaux d'études du schéma directeur.

2 possibilités :

- cuvelage sur toute la longueur = 18 millions d'€
- busage en basse pression = 9 millions d'€ mais bien que ce canal soit un canal d'irrigation il joue un rôle de pluvial et ne peut donc être busé.

Un adhérent précise que, si certaines zones sont critiques, d'autres n'ont pas besoin d'être modifiées. Est-ce que ce différentiel a été vérifié ?

Le problème c'est qu'aujourd'hui le canal est bordé d'habitations et que les enjeux sont différents. Les dégâts ont été estimés à ce jour à 3 millions d'€. La responsabilité de l'ASA est engagée à hauteur de 7% soit 210 000€.

M. Legras dit avoir l'impression que les élus de l'ASA ne parviennent pas à différentier l'utile du règlementaire. Il ne comprend pas que des travaux de cette envergure soient nécessaires pour sécuriser un ouvrage qui n'a pas bougé.

Aujourd'hui la responsabilité du président est engagée en cas de remise en eau. Le canal est resté intègre mais les dégâts sont réels. La Métropole ne s'est pas impliquée dans l'étude. Il manque leur avis pour avancer sur le schéma directeur.

M. Garcia, adjoint délégué à l'environnement, à l'écologie, au cadre de vie et au CIQ à la commune d'Istres, prend la parole. Accompagné par la directrice environnement et développement durable ainsi que du directeur cadre de vie.

La problématique est partagée. La mairie est aussi insatisfaite que l'ASA. Il reprend la genèse pour faire l'état des lieux et revenir sur ce qui a été entrepris avec la Métropole. Mai 2021, 1ères apparitions de fissures. Dégradation très rapide des sols. En 48h, une maison détruite, une ensevelie. 4 propriétés partiellement impactées. Innombrables réunions organisées.

Lecture de l'arrêté. Catastrophe naturelle reconnue rapidement. Le CEREMA a été mandaté, financé par la collectivité. Des relevés ont été effectués sur tous les versants. Rapport rendu le 14 juin 2023. Présentation de l'étude. Eau cause génératrice : pluvial, eaux souterraines, épandages d'assainissement individuel ...

Rencontre avec le sous-préfet. Rappel que le canal a pour objet principal de transporter l'eau agricole. Besoins ponctuels par les riverains.

Le sous-préfet a confirmé le maintien de l'arrêté municipal.

Organisation d'une réunion publique au mois de septembre 2023 avec le CEREMA. Interdiction de remise en eau par l'ASA.

La solution de réalimenter une partie du canal de Blaqueiron par le détournement du canal RAOUX de Miramas avec remise en état d'un tronçon éboulé n'a pas été retenu. La clé de voute est la Métropole et son département « le cycle de l'eau ». Essaie d'avancer sur les deux possibilités de travaux. Cela commence par la reconnaissance par la Métropole sur l'objet pluvial.

Un adhérent rappelle que lors du conseil municipal, le collectif a été traité de planteurs de champignons et le sujet balayé d'un revers de mains.

M. Garcia rappelle l'intérêt de la commune sur le sujet.

Un adhérent : si l'ASA représente 7% de responsabilité. Quid des 93% restant. Cependant de nouvelles constructions émergent alors qu'il s'agit d'une zone potentiellement à risques.

L'ASSOCIATION DU COLLECTIF POUR LA SAUVEGARDE DU CANAL D'ARROSAGE DE BLAQUEIRON À ISTRES alerte également sur les dégâts causés par l'absence d'eau, notamment sur les arbres. Tous les investissements réalisés par les propriétaires sont abandonnés (système anti incendie, aménagements terrain).

Il faut également mettre en avant le côté patrimonial de la présence du canal. (M. Tronc précise que des démarches sont en cours pour faire reconnaître l'irrigation gravitaire au patrimoine mondial de l'Unesco. Cela pourra faciliter les dossiers mais ne débloquera pas de fonds dédiés)

M. Legras n'a pas l'eau de la ville. Tout est alimenté par le forage.

Presque 5 ans que le collectif revendique le retour du droit à l'eau. Le collectif a pris un avocat pour faire valoir ses droits. Seule solution pour tenter de débloquer la situation. Il espère que cela permettra le déblocage de fonds publics.

Le discours leur semble nouveau. Jusqu'à maintenant il leur a toujours été répondu que le canal ne serait jamais remis en eau.

La mairie dit avoir une lueur d'espoir avec la Métropole.

Le président de l'ASA : même si peu de secteurs impactés aujourd'hui, l'absence d'eau pendant 4 ans a créé de nouvelles fissures. La Métropole est jusqu'à maintenant absente de la table des discussions.

M. Tronc rappelle que même si la Région aidait, l'ASA devrait avancer des sommes qu'elle n'est pas en mesure de porter. La part d'autofinancement reste majeure.

Petit aparté sur l'agence de l'eau et la nécessité de faire des économies sur les droits d'eau.

Directeur cadre de vie commune d'Istres : canal sous gestion de l'ASA. La commune souhaite accompagner ce réseau hydraulique qui a une raison d'être pluvial et une raison d'irrigation. Ni l'ASA, ni la commune n'a cette capacité de financement. Pour que ce réseau puisse être repris par la métropole il faut en assurer sa compétence pluvial.

Parallèlement au schéma directeur étude pour alimenter Blaqueiron et ses filioles.

Le président reprend la problématique de la base de répartition des dépenses. Une grosse partie serait payée par les adhérents. La part de financement public ne pourra pas dépasser 80%.

Question sur le point rose, créé sur le domaine de Conclue, acquis par la Métropole. Comment cette partie va être arrosée suite aux travaux. M. Tronc dit que seule une petite partie était à l'irrigation. M. Devile, le berger du Domaine est présent lors de l'Assemblée est présent. Il répond ne faire que des cultures sèches. Il n'y aura pas d'espace vert.

Des rendez-vous avec la Métropole sont en train d'être fixés. Il existe une opportunité que la commune d'Istres va saisir.

Un adhérent du collectif souhaite savoir si une étude supplémentaire a été réalisée, comme cela avait été annoncé lors de la réunion publique organisée à Entressen.

Filière du foin de Crau en crise. Il est donc difficile d'impacter les redevances de manière importante.

Le montant à l'hectare est le même pour le monde agricole et l'urbain alors que les frais d'entretien sont beaucoup plus importants.

L'Agence de l'eau va augmenter ses tarifs de manière importante. La redevance va prendre 50% en 5 ans en augmentant le forfait. Doléances remontées à la Sous-préfecture lors de la manifestation de vendredi.

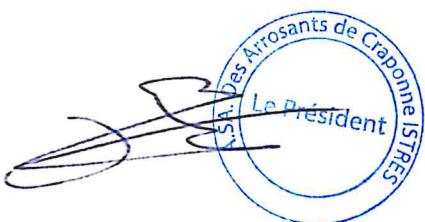
Le montant de la redevance va devoir être différencié entre zone urbaine et zone agricole lors de la déclaration.

Adopté,

La séance est levée à 16 heures 18

Le Président,

Jérôme Lescot



Syndic,

